

Conseil Communal du 23 mars 2021

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme Catherine MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
~~M. Elio DIRUPO~~, M. Emmanuel TONDREAU, M. François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul DEPLUS, ~~M. Bruno ROSSI~~, M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, Mme Françoise COLINIA, ~~Mme Savine MOUCHERON~~, Mme Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, M. Hervé JACQUEMIN, Mme Sandrine JOB, M. Georges-Louis BOUCHEZ, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M. Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M. Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Colette VAN HOORDE-WUILBAUT, Mme Opaline MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~, M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI, M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, ~~M. Jean-Luc BAUVOIS~~, Conseillers communaux
et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

Objet : PST 6.1.2 Majoration du subside de prévention et gestion des déchets / démarche zéro déchet suivi
Service : Environnement -Transition Ecologique / Environnement
Référence : ETE_ENVIRONNEMENT/2021-5765

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,

Considérant que l'AGW du 17 juillet 2008 a été modifié le 18 juillet 2019 afin de rendre la démarche Zéro Déchet accessible à toutes les communes wallonnes intéressées et de soutenir leurs efforts en octroyant une majoration du subside;
Considérant qu'une majoration de 50 cents par habitant et par an est octroyée pour les actions locales lorsque la commune applique une démarche Zéro Déchet; que le subside maximum pour ces actions passe donc de 30 cents à 80 cents par habitant et par an;
Considérant que le conseil communal en séance du 15/09/2020 a décidé d'adhérer à la mise en oeuvre de la démarche zéro déchet dans le cadre de la législation précitée;
Considérant que la décision du conseil communal a été notifiée auprès du SPW qui a accepté la candidature de la Ville de Mons en date du 18 novembre 2020,
Considérant qu'Hygea a mandaté un consultant externe, l'asbl Espace Environnement pour aider à la mise en oeuvre de la démarche ,
Considérant la convention entre Hygea et la Ville de Mons reprenant les tâches de chacune des parties, en sachant qu'HYGEA a délégué cette campagne auprès de l'asbl Espace Environnement , jointe au présent rapport ;

Considérant que suivant l'arrêt susmentionné, il y a lieu d'envoyer au SPW pour le 31 mars 2021, plusieurs pièces administratives , à savoir:

- le diagnostic montois et son analyse AFOM
- la grille de décision dûment complétée
- la convention entre la Ville de Mons et HYgea signée
- les documents relatifs à la mise en place du comité d'accompagnement qui est le comité de pilotage interne du projet
- les documents relatifs au lancement de l'écoteam,

décide
à l'unanimité,

article 1: de prendre connaissance de la suite de la procédure pour la mise en oeuvre de la démarche zéro-déchet en vertu des nouvelles dispositions de de l' Arrêté du GW du 17 juillet 2008 relatif à l'octroi de subventions aux

pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets - modifié par l'AGW du 18 juillet 2019 et des pièces à envoyer au SPW pour le 31 mars 2021

article 2: d'approuver les pièces administratives à savoir, le diagnostic montois et sa son analyse AFOM , la grille de décision, la composition du COPIL et la convention entre la Ville de Mons et HYGEA reprenant les tâches de chacune des parties

article 3: de charger le collège communal de l'exécution de la démarche ZD

Par le Conseil Communal :

La Directrice Générale,

(s) Cécile BRULARD

Le Bourgmestre-Président,

(s) Nicolas MARTIN

Pour extrait certifié conforme, le 05/10/2021

La Directrice Générale,

Cécile BRULARD

Pour le Bourgmestre,

Charlotte DE JAER